|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |

# 40ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

**EXEMEN DE LA SITUATION DES DROITS DE L’HOMME EN ISLANDE**

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

***Projet, Vérifier au prononcé Genève, 25 Janvier 2022***

 ***9h 00 - 12 h 30***

**Monsieur le Président**,

Le Togo se félicite des avancées accomplies par l’Islande depuis son précédent passage à l’EPU notamment les ratifications de nombreuses conventions des Nations Unies et du Conseil de l’Europe relatives aux droits de l’homme au nombre desquelles figurent la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique.

Dans le but de consolider ces acquis, le Togo formule les recommandations ci-après :

* Procéder à la création d’une Institution nationale des droits de l’homme financièrement autonome et pleinement indépendante sur le plan institutionnel, capable de s’acquitter de ses responsabilités et de ses fonctions avec efficacité ;
* Procéder à la ratification de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
* Ratifier la Convention relative au statut des apatrides et la Convention sur la réduction des cas d’apatridie.

Le Togo souhaite, pour terminer, plein succès à l’Islande pour cet Examen.

**Je vous remercie !**